Washington, D.C., EUA, du 30 septembre au 4 octobre 2013

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire

CD52/4 (Fr.) 9 juillet 2013

**ORIGINAL: ANGLAIS** 

### ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA GRENADE, ET DU PÉROU

- 1. L'Article 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé prévoit que le Comité exécutif sera composé de neuf États Membres de l'Organisation élus par la Conférence ou le Conseil directeur pour des périodes qui se chevauchent de trois ans. Un État Membre ne sera pas éligible à réélection au Comité exécutif jusqu'à ce qu'une période d'une année se soit écoulée depuis l'expiration de son mandat.
- 2. La liste suivante indique la composition du Comité exécutif avec les dates d'expiration des mandats des Membres actuels :

États-Unis d' Amérique	septembre 2013
Grenade	septembre 2013
Pérou	septembre 2013
Brésil	septembre 2014
Chili	septembre 2014
El Salvador	septembre 2014
Canada	septembre 2015
Jamaïque	septembre 2015
Paraguay	septembre 2015

CD52/4 (Fr.) Page 2

- 3. En vertu de l'Article 4.D de la Constitution, il incombe au Conseil d'élire les États Membres pour remplacer les États-Unis d'Amérique, la Grenade et le Pérou, dont les mandats au Comité expirent à la clôture du Conseil directeur.
- 4. Une fois les trois États Membres élus, le Conseil pourrait considérer l'adoption du projet de résolution en annexe A.
- 5. Á titre d'information pour le Conseil, le tableau en annexe B indique la composition du Comité exécutif depuis 1991.

Annexes

# 52<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR 65<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., EUA, du 30 septembre au 4 octobre 2013

CD52/4 (Fr.) Annexe A ORIGINAL : ANGLAIS

#### **PROJET DE RESOLUTION**

### ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, LA GRENADE, ET LE PÉROU

#### LE 52<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant à l'esprit les dispositions des articles l'Organisation panaméricaine de la Santé ; et	es 4.D et 15.A de	la Constitution de
Considérant que,	et nandats des États-U	ont été élus Jnis d'Amérique, la
DÉCIDE :		
1. De déclarer que,		ont été élus
2. De remercier les États-Unis d' Amérique, la rendus à l'Organisation au cours des trois dernières du Comité exécutif.		

## COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF de septembre 1991 à septembre 2015

	2014	2042	2042	2011	2010	2000	2008	2007	2006	2005	2004	2002	2002	2001	2000	1999	4000	4007	1996	4005	1994	1993	1992	1991
PAIS	à	<b>2013</b> à	<b>2012</b> à	à	à	<b>2009</b> à	à	à	<b>2006</b> à	à	<b>2004</b> à	<b>2003</b> à	à	à	à	à	<b>1998</b> à	<b>1997</b> à	à	<b>1995</b> à	à	à	à	à
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992
Antigua-et-Barbuda																								
Argentine																								
Bahamas																								
Barbade																								
Bélize																								
Bolivie																								
Brésil																								
Canada																								
Chili																								
Colombie																								
Costa Rica																								
Cuba																								
Dominique																								
El Salvador																								
Equateur																								
États-Unis																								
d'Amérique																								
Grenade																							<b>.</b>	
Guatemala																							<b>.</b>	
Guyana																								
Haïti																								
Honduras																								
Jamaïque																								
Mexique																								
Nicaragua																								
Panama																								
Paraguay																							1	
Pérou																								
République Dominicaine																								
Saint-Kitts-et-Nevis																								
Saint-Vincent-et- les- Grenadines																								
Sainte-Lucie																								
Suriname																								
Trinité-et-Tobago																								
Uruguay																								
Venezuela																								